

Amis cyclos & cyclottes

Je voudrais vous informer de la marche à suivre en cas d'accident ou de chute auprès de l'assurance avec votre licence de la Fédération.

En cas d'accident, il faudra faire une déclaration à la Fédération ainsi qu'à l'assurance AIAC sport dans le 5 jours.

Pour cela, il faudra vous connecter sur votre compte à la Fédération avec votre n° de licence et votre mot de passe qui vous avez été donné par celle-ci (ou le vôtre si vous l'avez changé) et ensuite faire votre déclaration en ligne.

Le mode d'emploi pour votre connexion, est joint à ce courrier. Vous pouvez aussi trouver les informations sur notre site internet des Audax : [www.audax-dalsace.com](http://www.audax-dalsace.com)

Le Club pourrait bien sûr s'en occuper, mais afin qu'il n'y ait pas d'erreur lors de la déclaration et avoir des problèmes de remboursement, il vaut mieux que ce soit la personne concernée qui la fasse, car c'est vous qui connaissez exactement les circonstances de l'accident et qui êtes à même de répondre correctement à toutes les questions posées sur le formulaire, ce qui évite ensuite des litiges.

Pour la partie « identification du Club » il faudra écrire :

- Nom du Club : AUDAX D'ALSACE
- N° affiliation FFCT : 03742
- Correspondant : FRARE Francis
- Adresse : 16 rue des Jasmins
- CP – Ville : 68270 RUELISHEIM
- Téléphone : 06 24 87 96 04
- E-mail : [francis.frare@orange.fr](mailto:francis.frare@orange.fr)
- Autre assurance du Club : / néant

**MAIS IL EST IMPERATIF QUE POUR TOUT ACCIDENT, CHUTE, ou DECLARATION,  
LE CLUB SOIT INFORME ! MERCI D'AVANCE.**

Je vous souhaite une très belle année de vélo lors de nos sorties, et ceci sans désagrément, sans chute ou accident.

DUSCHER Jean-Marcel  
Informatique & sécurité